COLLECTIF NATIONAL RASED













collectifnationalRASED@fname.fr

GSAS Association des Croupes de Soutien Au Soutien Gfdt: Signification Gialogue pédagogie-psychanalyse

Paris, le 6 juin 2023

Monsieur Robin Reda Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Objet : Renforcer les RASED au sein des écoles pour répondre aux besoins des élèves

Monsieur le député,

Nous avons pris connaissance du rapport d'information sur l'état de la médecine scolaire et de la santé scolaire à l'école, que vous avez déposé à l'Assemblée nationale le 11 mai 2023. Dans ce rapport, il est question de l'école inclusive qui « vise la scolarisation de tous les enfants, quelles que soient leurs difficultés de santé ou d'apprentissage. La démarche repose sur l'individualisation et la personnalisation du parcours des élèves, pour leur permettre d'évoluer dans le cadre de l'école ordinaire, tout en tenant compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers ».

Si vous soulignez l'importance des professionnels de santé scolaire qui permettent de répondre aux besoins des élèves, nous souhaitons insister aussi sur le rôle des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), qui contribuent depuis leur création en 1990 à prévenir et à réduire les difficultés durables liées aux apprentissages à l'école primaire.

Madame Sophie Mette, de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, signale qu'« un manque de personnels de santé apparaît dans les académies ainsi qu'une fragilité des réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased). Ces manques de personnels ont un impact direct sur les élèves. »

Pour illustrer ce que déclare Mme Mette, entre la rentrée 2007 et la rentrée 2012, les politiques visant à réduire les postes ont touché directement les dispositifs RASED, qui ont perdu plus de 5000 emplois, soit un tiers de leurs effectifs. Malgré une nouvelle circulaire en 2014, qui réaffirmait les missions spécifiques des trois professions des RASED, il n'y a pas eu de relance significative du dispositif. À la rentrée 2020, 1463 postes de RASED étaient vacants ou occupés par des personnels non formés.

Les professionnels des RASED - psychologues de l'Éducation nationale, enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique et enseignants spécialisés chargés des aides à dominante relationnelle - contribuent, en collaboration avec les enseignants et les professionnels de santé scolaire, à faire progresser les élèves et à répondre à leurs besoins multiples par des actions de prévention et de remédiation ne relevant pas du soin (ils dépendent du Ministère de l'Éducation nationale et non du Ministère de la santé).

C'est pour cette raison que nous avons été sensibilisés par la lecture du rapport parlementaire où vous écrivez : « Si la vocation de l'école n'est pas de devenir un lieu de soin mais de rester avant tout tournée vers la pédagogie et les enseignements, mettre l'accent sur la santé et le bien-être des élèves contribue à garantir l'accès de chacun à la scolarité, à améliorer le climat scolaire et à accompagner la scolarité des élèves à besoins éducatifs particuliers. »

De même, nous partageons votre point de vue publié dans une tribune du journal *Le Monde* le 24 mai, où vous écrivez : « *la détection des troubles par un exercice clinique pointu permettrait à beaucoup d'éviter l'enfer bureaucratique des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour corriger par la suite ce qui n'a pas été anticipé ». Le travail des psychologues et des enseignants spécialisés des RASED, dès l'école maternelle, a le même objectif : prévenir le plus tôt possible l'apparition et l'ancrage de difficultés et éviter leur transformation en troubles, éviter leur médicalisation et l'externalisation des soins qui en découlent, ainsi qu'une inflation des demandes de compensation à la MDPH.*

Nous nous tenons à votre disposition pour aborder ces différents points avec vous si vous le souhaitez, car les enseignants spécialisés et les psychologues exerçant en RASED peuvent, en lien avec les services de santé scolaire, accompagner tous les élèves fragilisés et leur permettre de trouver une place et un accompagnement au sein de l'école inclusive.

Si l'efficience de leur travail est reconnue (rapport de l'IGESR n° 2021-013 de février 2021), les professionnels des RASED sont insuffisamment nombreux pour répondre aux besoins et, tout comme les professionnels des services de santé scolaire, se trouvent en difficulté dans la mise en œuvre de leurs missions.

Restant à votre disposition pour tout échange, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de notre considération distinguée.

Le Collectif national RASED

Association française des psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN) Fédération nationale des associations de Maîtres « E » (FNAME) Fédération nationale des rééducateurs de l'Éducation nationale (FNAREN) Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS) Syndicat général de l'éducation nationale (Sgen-CFDT) Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique (SUI-FSU) Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SIEN-UNSA) Syndicat national unitaire instituteurs et professeurs d'école (FSU-SNUipp) Syndicat des enseignants (SE-UNSA) Confédération générale du travail-Éducation (CGT-Éduc'Action) Solidaire Unitaire Démocratique-Éducation (SUD-Education)